



PAS DE TRÈVE DES CONFISEURS POUR LES TRAVAILLEURS « INVISIBLES »!

Lors de la crise du Covid-19, tous les soirs nous applaudissions les travailleurs de la « première ligne », en soutien au caractère essentiel de leur métier. Les salariés de la deuxième ligne attendaient, eux, une reconnaissance de leur implication essentielle, salariale et professionnelle. Les confinements et le port des masques sont loin derrière nous mais tous les salariés de la « deuxième ligne », dont le travail a été salué pendant la crise sanitaire, continuent d'assurer les services essentiels, comme ils l'ont toujours fait avant, pendant et après, sans applaudissements et sans reconnaissance de leur métier.

Un meeting des travailleurs de la propriété, réunissant près de 200 travailleuses et travailleurs, a été organisé le 11 décembre pour mettre en lumière ces travailleurs, qui sont également considérés comme invisibles. Ils représentent 650 000 salariés en France, dont 80% de femmes et 40% à 50% de travailleurs étrangers. Ce meeting leur a permis de porter leurs revendications sur l'augmentation des salaires, le travail en continu ou en journée, la régulation de la sous-traitance et la régularisation des travailleurs étrangers!

Les salariés dits « invisibles » travaillent dans des conditions extrêmement précaires et difficiles. En effet, il s'agit de métiers dont les

salaires sont parmi les plus bas, avec du temps partiel contraint, un fort taux de pénibilité, des contrats précaires...

À cette invisibilité s'ajoutent les conséquences de la sous-traitance, pour une grande partie d'entre eux, mais également les effets de la circulaire « Retailleau », qui conduirait bon nombre de travailleurs étrangers à perdre leur emploi. En effet, cette circulaire durcit les conditions pour pouvoir bénéficier d'un titre ou du renouvellement du titre de séjour, exigeant notamment la preuve d'une maîtrise de la langue via un diplôme ou une certification de niveau A2 en français.

Un guide du droit des étrangers qui rappelle les droits

Notre organisation soutient la démarche de développement syndical et de formation professionnelle pour les salariés de la deuxième ligne, démarche qui doit se poursuivre.

De plus, pour soutenir ces salariés, un guide du droit des étrangers rappelle les droits et explique les démarches pour travailler sur le territoire national.

Nous organisons une formation sur le droit des travailleurs étrangers les 19 et 20 janvier prochains, afin de renforcer les compétences de nos équipes sur les questions liées à l'emploi et aux droits.

Pour FO, le jour se lève sur ces travailleurs, invisibles mais indispensables, qui méritent d'être vus, qui méritent d'être entendus, et surtout respectés!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr